



## demande d'enquête auprès des services sociaux

Par **cequotine**, le **08/11/2010** à **11:21**

Bonjour,

Depuis presque 2 ans, ma fille de 8 maintenant, a pour camarade de classe un garçon de 9/10 ans habitant également dans notre petit village.

Nous avons à plusieurs reprises, fait les frais de son insolence, de son vandalisme délibéré, et voir même de ses coups !!!.

Ce dernier reste un cas préoccupant au sein du village. Il aire souvent seul tôt le matin ou tard le soir, s'introduisant dans les propriétés des gens à leur insu, à l'a affût de la moindre sottise. Malheureusement sa famille, après plusieurs dialogues, ne semble pas prendre conscience du problème que peu occasionner leur fils. C'est une famille recomposée, très vulgaire, pleine de distension et pas très équilibrée...

Dernièrement ce petit garçon à cassé délibérément le cartable de ma fille à l'école, après un entretien (courtois pour ma part), la maman m'a fait comprendre qu'elle ne ferait rien pour me rembourser les dégâts occasionnés.

Je souhaiterais retrouver ma sérénité d'antan, et savoir quelle solutions prendre pour calmer cette famille décalée !!!! Puis-je faire intervenir les services sociaux afin qu'ils établissent une enquête et qu'elles en sont les démarches à suivre ?

D'avance merci de votre réponse.

Par **Domil**, le **08/11/2010** à **13:17**

Voyez avec l'école, c'est à la direction de faire un signalement au Procureur.

Si vous les dénoncez aux services sociaux et que l'enquête ne montre rien, vous risquez une condamnation au pénal.

Par **cequotine**, le **08/11/2010** à **19:15**

Merci de votre réponse. J'ai contacté le directeur de l'école des enfant, mais il ne souhaite pas intervenir. Je reste dans une impasse alors ?

Par **Domil**, le **08/11/2010** à **19:17**

S'il est question de vandalisme et de coups, il faut porter plainte (vous êtes sur que c'est lui, vous avez des témoins ?)

Par **cequotine**, le **08/11/2010** à **20:46**

Oui j'ai des témoins...Ma mère qui avait en garde ma fille ce jour là et une accompagnatrice de bus. Il est vrai que je ne voulais pas en venir là mais ne rien faire n'est pas une solution !!!!

Par **Laure11**, le **08/11/2010** à **23:19**

Bonsoir Cequotine,

Vous téléphonez au services sociaux (n° gratuit 119). Si on vous demande votre nom, vous êtes en droit de refuser, l'anonymat est respecté et il est d'ailleurs fort probable que l'on ne vous le demande pas.

Une enquête sociale sera immédiatement diligentée.

Par **Domil**, le **08/11/2010** à **23:36**

Si ce que vous dites est vrai, on en revient aux beaux temps des corbeaux. N'importe qui peut donc dénoncer n'importe qui en racontant n'importe quoi et l'emmerder pendant des années, sans le moindre risque

Pauvre France

Par **cequotine**, le **09/11/2010** à **07:26**

C'est peut être une solution de facilité certes, mais il est de la responsabilité des parents de prendre soin et d'élever correctement ses enfants, et ce à tout âge !!! Ce n'est pas quand il sera trop tard que l'on pourra se dire qu'il fallait faire quelque chose malheureusement.

Par **Laure11**, le **09/11/2010** à **21:36**

*"Si ce que vous dites est vrai"*

Mais oui, c'est vrai Domil et ça ne date pas d'aujourd'hui....

Par **cequotine**, le **09/11/2010** à **21:38**

Pour ma part je vous remercie tous de vos commentaires, cela va bcp m'aider !!!